

## GARANTIE LOYERS IMPAYES ET DETERIORATIONS IMMOBILIERES (G.L.I)

Tableau des garanties

Garantie	Limite	Franchise
<b>Loyers impayés</b>	Durée illimitée Maximum 61000€ par sinistre	Sans
<b>Frais de procédures</b>	5000€ par sinistre	Sans
<b>Détériorations immobilières</b>	7700€ HT par sinistre et 200€ pour frais de constat d'huissier suite au départ du locataire sans état des lieux contradictoire.	* Pour un bail conclu à compter du 10/02/2008 inclus, un mois de loyer hors charges et taxes locatives, sur la base du loyer figurant au contrat de bail. * Pour un bail conclu avant le 10/02/2008 deux mois de loyers, hors charges et taxes locatives, sur la base du loyer figurant au contrat de bail.
<b>Protection juridique</b>	5000€ par sinistre	Seuil d'intervention mini 230€

## GARANTIE DES RISQUES LOCATIFS (GR.L)

Crée par la signature d'une convention entre l'Etat et les partenaires sociaux du 1% logement, le PASS GRL est un dispositif d'assurance souscrit par le bailleur en vue de couvrir les **LOYERS IMPAYES**, les **DETERIORATIONS IMMOBILIERES** et les **FRAIS DE JUSTICE**.

Le PASS GRL, en outre, assouplit les critères d'accès au logement et dispense de cautionnaire.

Tableau des garanties

Garantie	Plafonds de garantie
<b>Loyers impayés &amp; contentieux locatif</b>	A concurrence d'un plafond de garantie mensuel : 2300€ Durée d'indemnisation: jusqu'au départ effectif du locataire ou reprise effective des lieux Franchise : néant
<b>Détériorations immobilières</b>	Plafond de garantie par sinistre et par logement : 7700€ TTC Franchise absolue : voir article 13C des conditions générales